

Qu'est-ce que Sphère ?

Sphère est un projet fondé sur deux convictions principales: premièrement, qu'il faut prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les souffrances humaines causées par les calamités ou les conflits et, deuxièmement, que les personnes affectées par une catastrophe ont le droit de vivre dans la dignité et par conséquent de recevoir une assistance. Sphère, c'est trois choses: un manuel, un processus large de collaboration et l'expression d'un engagement concernant la qualité et la reddition de comptes.

Cette initiative a été lancée en 1997 par un groupe d'ONG humanitaires et le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont formulé une Charte humanitaire et identifié des normes minimales à atteindre dans le cadre des programmes d'assistance lors de catastrophes, dans chacun des cinq secteurs clés (approvisionnement en eau et assainissement, nutrition, aide alimentaire, abris et services de santé). Ce processus a abouti à la publication du premier manuel de Sphère, en 2000. Ensemble, la Charte humanitaire et les normes minimales contribuent à l'établissement d'un cadre opérationnel pour la reddition de comptes dans les interventions d'assistance lors de catastrophes.

La pierre angulaire de ce manuel est la Charte humanitaire, qui se base sur les principes et les dispositions du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme, du droit relatif aux réfugiés et du *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe*. La charte décrit les principes essentiels qui régissent l'action humanitaire et affirme les droits des populations affectées par les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou provoquées par l'homme (y compris les conflits armés), à la protection et à l'assistance. Elle affirme également le droit des populations affectées par les catastrophes à vivre dans la dignité.

La charte souligne les responsabilités juridiques qui incombent aux États et aux parties en guerre de garantir le droit à la protection et à

l'assistance. Lorsque les autorités compétentes ne sont pas capables de s'acquitter de leurs responsabilités, ou ne sont pas disposées à le faire, elles sont obligées de permettre à des organisations d'aide d'apporter assistance humanitaire et protection.

Les normes minimales et les indicateurs clés ont été développés en ayant recours à de larges réseaux de praticiens dans chacun des secteurs. La plupart des normes et des indicateurs qui les accompagnent ne sont pas nouveaux mais viennent renforcer et adapter les connaissances et pratiques existantes. Pris dans leur ensemble, ils représentent un consensus remarquable au sein d'une large gamme d'entités, et réaffirment la détermination de chacune à veiller à ce que les droits de l'homme et les principes humanitaires soient respectés dans la pratique.

À ce jour, plus de 400 organisations, réparties dans 80 pays du monde entier, ont contribué au développement des normes minimales et des indicateurs clés. Cette nouvelle édition (2004) du manuel a fait l'objet d'une révision approfondie, en tenant compte des progrès techniques récents et des réactions et commentaires reçus d'organisations qui utilisent Sphère sur le terrain. Il convient de signaler tout particulièrement l'adjonction d'un sixième secteur, la sécurité alimentaire, qui a été intégré à ceux de la nutrition et de l'aide alimentaire. Un autre nouveau chapitre décrit en détail un certain nombre de normes relatives aux processus qui sont communes à tous les secteurs. Il s'agit entre autres de: la participation, l'évaluation initiale, l'intervention, le ciblage, le suivi, l'évaluation, et les compétences et la gestion du personnel. De plus, sept questions transversales (les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, le "genre", la protection, le VIH/sida et l'environnement) revêtant une importance pour tous les secteurs ont été prises en compte.

Quand utiliser ce livre

Le manuel de Sphère est conçu pour être utilisé dans le cadre d'interventions lors de catastrophes, et peut également s'avérer utile dans la préparation en vue de catastrophes et dans les travaux de "plaidoyer" (*advocacy* en anglais) humanitaire. Il est applicable dans toute une gamme de situations exigeant des secours humanitaires, y compris les catastrophes

naturelles et les conflits armés. Il est conçu pour être utilisé aussi bien dans des situations se déclarant soudainement que dans celles qui apparaissent progressivement, dans des environnements ruraux comme urbains, dans les pays en voie de développement et développés, où que ce soit dans le monde. Dans tout le manuel, l'accent est mis sur la satisfaction des besoins urgents de survie des populations affectées par la catastrophe, tout en affirmant leur droit humain fondamental à vivre dans la dignité.

Malgré cet axe central, les informations figurant dans ce manuel ne sont pas prescriptives. Elles peuvent être appliquées de manière flexible à d'autres situations, comme la préparation en vue de catastrophes et la transition suivant l'aide humanitaire. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en réponse aux catastrophes technologiques, comme les calamités survenant dans les domaines industriel, chimique, biologique, nucléaire ou du transport. Cependant, bien qu'elles n'abordent pas spécifiquement les catastrophes de ce type, elles sont utiles pour les situations dans lesquelles les mouvements de populations ou autres conséquences découlant de ce type d'événement créent un besoin d'assistance humanitaire.

Calendrier

Le calendrier d'utilisation de ce manuel dépendra en grande partie du contexte. Il faudra parfois des jours, des semaines, voire des mois avant que les organisations ne soient en mesure de satisfaire les normes minimales et les indicateurs stipulés dans un secteur particulier. Dans certaines situations, les normes minimales peuvent être satisfaites sans qu'une quelconque intervention externe ne soit nécessaire. Un calendrier pour la mise en œuvre des normes et indicateurs doit être convenu dans toute situation donnée. Lorsque c'est approprié, les notes d'orientation suggèrent des calendriers réalistes pour cette mise en œuvre.

On trouve différentes approches parmi les organisations humanitaires quant à la façon de mener les activités de secours humanitaires, basées sur les différences d'identité, de mandat et de capacités. Ces différences mènent au concept de complémentarité, qui signifie que les organisations ont recours à des techniques ou des modes d'action différents pour s'acquitter de leur devoir d'assistance. Dans tous les contextes, l'intervention lors de catastrophes doit soutenir et/ou compléter les

services gouvernementaux existants pour ce qui est de la structure, de la conception et de la durabilité à long terme.

Comment utiliser ce livre

Il existe déjà de nombreux manuels destinés au terrain qui proposent des conseils pratiques aux travailleurs humanitaires. Ce livre n'est pas un "manuel d'instructions". Il propose plutôt un ensemble de normes minimales et d'indicateurs clés liés à différents aspects de l'action humanitaire, de l'évaluation initiale à la coordination en passant par le plaidoyer. Ces normes sont des postulats généraux qui définissent le niveau minimum à atteindre dans un contexte donné ; les indicateurs servent de "signaux" qui déterminent si oui ou non une norme a été observée ; et les notes d'orientation fournissent des informations supplémentaires.

Chacun des quatre chapitres techniques – approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène ; sécurité alimentaire, nutrition et aide alimentaire ; abris, établissements (humains) et articles non alimentaires ; et services de santé – comporte son propre ensemble de normes et d'indicateurs. Le chapitre initial, qui porte sur les normes communes, présente des lignes directrices relatives à la conception et à la mise en œuvre des programmes, qui sont applicables à tous les secteurs. Il est conseillé de lire ce chapitre en premier, avant de passer au chapitre technique qui intéresse plus particulièrement le lecteur.

Les notes d'orientation figurant dans chaque chapitre sont liées à des aspects spécifiques qui doivent être pris en compte au moment d'appliquer les normes dans différentes situations. Elles proposent des conseils sur les questions prioritaires et sur la façon d'aborder les difficultés pratiques, et peuvent en outre décrire des dilemmes, des controverses ou des lacunes dans les connaissances actuelles. Les notes d'orientation sont toujours liées à un indicateur clé spécifique, et ce lien est signalé dans le texte. Les indicateurs clés seront toujours lus conjointement avec la note d'orientation associée.

Chacun des chapitres comporte en outre une brève introduction présentant les questions clés pour le secteur concerné, et des annexes qui incluent des listes de références choisies, avec les renseignements relatifs

aux sources supplémentaires d'informations techniques, des listes de contrôle pour les évaluations initiales et, s'il y a lieu, des formules, des tableaux et des exemples de formulaires de comptes rendus. Il est important de garder à l'esprit que tous les chapitres sont étroitement liés, et que les normes décrites dans un secteur doivent fréquemment être abordées conjointement avec celles présentées dans d'autres.

La différence entre les normes et les indicateurs

Les normes se basent sur le principe selon lequel les populations affectées par une catastrophe ont le droit de vivre dans la dignité. Elles sont de nature qualitative et se veulent universelles et applicables dans tout environnement où sont menées des opérations. Les indicateurs clés, en tant que mesures des normes, peuvent être de nature qualitative ou quantitative. Ils fonctionnent comme des outils permettant de mesurer l'impact des processus utilisés et des programmes mis en œuvre. Sans eux, les normes ne seraient guère plus que des postulats de bonnes intentions, difficiles à mettre en pratique.

Les normes pour les différents secteurs ne sont pas autonomes: elles sont interdépendantes. Cependant, il y a inévitablement une tension entre la formulation de normes universelles et l'aptitude à les appliquer dans la pratique. Chaque contexte est différent. Dans certaines situations, des facteurs locaux peuvent empêcher la réalisation de toutes les normes et de tous les indicateurs. Si tel est le cas, il faudra décrire l'écart entre les normes et les indicateurs figurant dans le manuel et ceux atteints dans la pratique, et expliquer les raisons de cet écart et ce qu'il faut changer.

Reconnaître les vulnérabilités et les capacités des populations affectées par une catastrophe

Afin de développer au maximum les stratégies d'adaptation des personnes affectées par une catastrophe, il est important de reconnaître les vulnérabilités, besoins et capacités de chacun des groupes affectés. Certains facteurs spécifiques, comme le sexe, l'âge, les handicaps et le statut relatif au VIH/sida, déterminent le niveau de vulnérabilité et influent sur l'aptitude des personnes à s'adapter et à survivre dans un contexte de catastrophe. En particulier, les femmes, les enfants, les personnes âgées et

les personnes vivant avec le VIH/sida (PVVS) peuvent se heurter à des obstacles spécifiques dans leurs efforts en vue de faire face à la catastrophe, ainsi qu'à des barrières physiques, culturelles et sociales les empêchant d'accéder aux services et au soutien auxquels ils ont droit. Il est fréquent que les origines ethniques, l'affiliation religieuse ou politique, ou encore le déplacement mettent en situation de risque certaines personnes qui ne seraient autrement pas considérées comme vulnérables.

Si l'on ne reconnaît pas les besoins différents des groupes vulnérables et les barrières auxquelles ils se heurtent pour obtenir un accès égal à des services et à un soutien appropriés, ils risquent de se retrouver encore plus marginalisés et, dans certains cas, de se voir nier une assistance vitale. Il est essentiel de fournir aux populations affectées par une catastrophe des informations concernant leur droit à une assistance et aux moyens d'accéder à cette assistance. Il est tout particulièrement important de communiquer de telles informations aux groupes vulnérables car ils peuvent éprouver plus de difficultés que les autres à s'adapter et à se remettre lorsqu'ils doivent faire face à la perte ou à l'érosion de leurs biens, et ils peuvent donc avoir besoin d'un soutien plus important. La reconnaissance des groupes vulnérables spécifiques est primordiale pour comprendre comment ils sont affectés dans différents contextes de catastrophe et pour formuler une réponse en conséquence. Il convient tout particulièrement de protéger et d'assister tous les groupes affectés, ce de manière non discriminatoire et en fonction de leurs besoins spécifiques.

Cependant, les populations affectées par une catastrophe, y compris celles appartenant aux groupes vulnérables, ne doivent pas être perçues comme des victimes sans défense. Ces populations et groupes possèdent, et acquièrent, des compétences et des capacités et sont dotés de structures qui leur permettent de s'adapter et de réagir face à une catastrophe, lesquelles doivent être reconnues et soutenues. Les individus, les familles et les communautés peuvent faire preuve d'une ingéniosité et d'un ressort remarquables face à une catastrophe, et les évaluations initiales devront tenir autant compte des capacités et des compétences que des besoins et des faiblesses de la population affectée. Que la catastrophe survienne subitement ou se développe progressivement, les individus et les communautés s'adapteront activement et se remettront de ses effets, selon leurs propres priorités.

Les groupes vulnérables clés sont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les PVVS et les minorités ethniques. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle inclut les groupes les plus fréquemment identifiés. Tout au long de ce manuel, lorsque l'expression "groupe vulnérable" est utilisée, elle se réfère à tous ces groupes. Il peut y avoir des situations dans lesquelles un groupe particulier de personnes vulnérables court davantage de risques qu'un autre, mais chaque fois qu'un groupe est menacé, il est vraisemblable que d'autres groupes le seront aussi. En général, ce manuel évite de préciser un groupe particulier. Lorsque l'un quelconque de ces groupes est en situation de risque, les utilisateurs sont fortement encouragés à réfléchir clairement à tous les groupes mentionnés dans cette liste.

Questions transversales

Lors de la révision de ce manuel, on a pris soin d'aborder un certain nombre de questions qui revêtent une importance pour tous les secteurs. Elles concernent 1) les enfants, 2) les personnes âgées, 3) les personnes handicapées, 4) le "genre", 5) la protection, 6) le VIH/sida et 7) l'environnement. Elles ont été incorporées dans les sections appropriées de chaque chapitre, au lieu d'être abordées en parallèle. Ces questions particulières ont été choisies sur la base de leur rapport à la vulnérabilité, et parce qu'elles étaient celles qui étaient le plus fréquemment soulevées dans le *feedback* (réactions et commentaires) reçu des utilisateurs de Sphère sur le terrain. Le manuel ne saurait aborder toutes les questions transversales de façon exhaustive, mais il en reconnaît l'importance.

Les enfants Il faut prendre des mesures spéciales pour veiller à ce qu'aucun mal ne soit fait aux enfants et pour leur assurer un accès équitable aux services de base. Comme les enfants constituent souvent la plus grande partie de la population affectée, il est crucial que leurs vues et expériences non seulement soient obtenues durant les évaluations initiales et la planification lors de situations d'urgence, mais qu'elles influencent en outre la prestation, le suivi et l'évaluation des services humanitaires. Bien que la vulnérabilité dans certains aspects spécifiques (par ex. la malnutrition, l'exploitation, les enlèvements et le recrutement dans les forces armées, les violences sexuelles et l'absence d'occasions de

participer à la prise de décisions) puisse également s'appliquer à la population dans son ensemble, ce sont les enfants et les jeunes qui en ressentent l'impact de la façon la plus préjudiciable.

Aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants de moins de 18 ans sont considérés comme des individus. Selon les contextes culturels et sociaux, toutefois, un enfant peut être défini différemment au sein de certains groupes démographiques. Il est essentiel d'entreprendre une analyse rigoureuse de la façon dont la communauté "cliente" (récipiendaire) définit les enfants, afin de veiller à ce qu'aucun enfant ou jeune ne soit exclu des services humanitaires.

Les personnes âgées Selon les Nations Unies, les femmes et hommes âgés sont ceux qui ont plus de 60 ans. Cependant, les facteurs culturels et sociaux signifient que cette définition varie d'un contexte à l'autre. Les personnes âgées forment une vaste proportion des individus les plus vulnérables au sein des populations affectées par des catastrophes, mais elles ont également des contributions clés à apporter sur les plans de la survie et de la réhabilitation. L'isolement est le facteur le plus significatif qui augmente la vulnérabilité des personnes âgées dans les situations de catastrophe. Outre la perturbation des modes de subsistance et des structures de soutien familial et communautaire, l'isolement vient exacerber les vulnérabilités existantes découlant des problèmes chroniques de santé et de mobilité et des déficiences mentales potentielles. Cependant, l'expérience démontre que les personnes âgées sont plus susceptibles d'être donatrices que récipiendaires d'aide. Lorsqu'elles sont soutenues, elles peuvent jouer des rôles importants en dispensant des soins, en gérant les ressources et en générant des revenus, tout en utilisant leurs connaissances et leur expérience des stratégies d'adaptation de la communauté pour contribuer à préserver les identités culturelles et sociales de la communauté et encourager la résolution des conflits.

Les personnes handicapées Dans toute catastrophe, les personnes handicapées – qui peuvent être définies comme celles souffrant de déficiences physiques, sensorielles ou émotionnelles ou ayant des difficultés d'apprentissage qui font qu'il leur est plus difficile d'utiliser les services et installations standard de soutien – sont tout particulièrement vulnérables. Pour qu'elles puissent survivre à une période de bouleversement et de déplacement, il faut que les services et installations

standard leur soient aussi accessibles que possible. Elles ont également besoin d'un réseau de soutien social qui leur donne les moyens de survivre, fonction en général assurée par la famille.

Le "genre" Les droits égaux des femmes et des hommes sont stipulés explicitement dans les documents relatifs aux droits de l'homme qui forment la base de la Charte humanitaire. Femmes et hommes, filles et garçons, tous ont les mêmes droits à l'assistance humanitaire, au respect de leur dignité humaine, à la reconnaissance de leurs capacités humaines égales, y compris l'aptitude à faire des choix, aux mêmes occasions d'agir en fonction de ces choix, et au même degré de pouvoir afin d'influencer le résultat de leurs actions.

Les interventions humanitaires sont plus efficaces lorsqu'elles se basent sur une compréhension des différents besoins, vulnérabilités, intérêts, capacités et stratégies d'adaptation des hommes et des femmes et des différents effets de la catastrophe sur eux. Pour parvenir à comprendre ces différences, ainsi que les inégalités entre les femmes et les hommes au niveau des rôles et des charges de travail, de l'accès aux ressources et de leur contrôle, du pouvoir de prise de décisions et des possibilités de développement des compétences, il faut procéder à une analyse du "genre". Le "genre" est un problème présent dans toutes les autres questions transversales. Les buts humanitaires de proportionnalité et d'impartialité supposent qu'il faut accorder une attention particulière à la réalisation de l'équité entre les femmes et les hommes et à la garantie de l'égalité des résultats.

La protection L'assistance et la protection sont les deux piliers, indivisibles, de l'action humanitaire. Les organisations humanitaires sont souvent confrontées à des situations dans lesquelles des actes ou des obstacles humains menacent la sécurité ou le bien-être fondamentaux de communautés tout entières ou de sections de la population, d'une façon qui constitue des violations des droits de la population tels que reconnus par le droit international. Ces actes ou obstructions peuvent prendre la forme de menaces directes pour le bien-être des personnes ou leurs moyens de survie, ou encore pour leur sécurité. Dans le contexte d'un conflit armé, la préoccupation humanitaire primordiale est de protéger les personnes contre ces menaces.

La forme d'assistance humanitaire et la façon dont elle est apportée peuvent avoir un impact significatif (positif ou négatif) sur la sécurité de la population affectée. Ce manuel ne décrit pas en détail les stratégies ou mécanismes de protection, ni la manière dont les organisations doivent s'acquitter de leurs responsabilités. Cependant, dans la mesure du possible, il se réfère aux aspects de la protection ou aux questions relatives aux droits – comme la prévention des abus et de l'exploitation sexuels, ou la nécessité d'assurer l'inscription adéquate de la population – car les organisations doivent prendre ces aspects en compte lorsqu'elles apportent une assistance.

VIH/sida Les mécanismes d'adaptation et le ressort des communautés sont affaiblis lorsqu'il y a une prévalence importante de VIH/sida, laquelle peut abaisser le seuil de tolérance à des facteurs de stress externes pouvant causer une catastrophe, et prolonger la période nécessaire à la communauté pour se remettre. Les personnes vivant avec le VIH/sida (PVVS) sont souvent victimes de discrimination, de sorte qu'il faut observer strictement les principes de confidentialité et, au besoin, offrir une protection. Cette maladie débilitante affecte non seulement les individus mais aussi leurs familles et leurs communautés respectives, puisque ce sont des jeunes dans l'âge le plus productif, et en particulier les femmes, qui sont affectés d'une façon disproportionnée – physiquement, psychologiquement et financièrement. Au fur et à mesure que la pandémie se développe et que le nombre de personnes qui en meurent augmente, les caractéristiques démographiques changent, les communautés comptant alors un nombre disproportionné d'enfants, y compris d'orphelins, et de personnes âgées. Ces groupes vulnérables ont besoin de recevoir une attention spéciale et il convient alors de modifier les programmes de secours en conséquence.

Environnement On comprend par environnement le cadre physique, chimique et biologique dans lequel les communautés affectées par la catastrophe et les communautés locales vivent et développent leurs moyens de subsistance. Il fournit les ressources naturelles qui permettent aux personnes de pourvoir à leurs besoins vitaux et détermine la qualité de leur cadre de vie. Il a besoin d'être protégé si l'on veut que ces fonctions essentielles soient maintenues. Les normes minimales abordent la nécessité d'empêcher la surexploitation, la pollution et la dégradation des conditions environnementales. Les actions minimales de prévention qu'elles proposent

visent à garantir les fonctions de soutien vital de l'environnement et cherchent à introduire des mécanismes qui favorisent l'adaptabilité des systèmes naturels pour qu'ils puissent se rétablir d'eux-mêmes.

Portée et limites du manuel de Sphère

L'aptitude des organisations à satisfaire les normes minimales dépendra d'une série de facteurs, dont certains sont sous leur contrôle et d'autres, comme les facteurs politiques et de sécurité, peuvent y échapper. Trois aspects revêtent une importance particulière: la mesure dans laquelle les organisations ont accès à la population affectée, si elles ont ou non obtenu le consentement et la coopération des autorités responsables, et si oui ou non elles peuvent travailler dans des conditions raisonnables sur le plan de la sécurité. Un aspect tout aussi crucial est la disponibilité de ressources financières, humaines et matérielles en quantité suffisante.

Bien que la Charte humanitaire soit un énoncé général de principes humanitaires, le présent manuel ne saurait à lui seul constituer un guide d'évaluation complet, ni un ensemble de critères pour l'action humanitaire. Tout d'abord, les normes minimales ne couvrent pas toutes les formes possibles d'assistance humanitaire appropriée. Deuxièmement, il y aura inévitablement des situations dans lesquelles il pourra s'avérer difficile, pour ne pas dire impossible, de satisfaire la totalité des normes. Il y a de nombreux facteurs – y compris le manque d'accès ou l'insécurité, l'insuffisance de ressources, la présence d'autres acteurs et la non-conformité au droit international – qui contribuent à la création de conditions dans lesquelles il est extrêmement difficile de mener des travaux humanitaires.

Par exemple, les organisations constateront parfois que les ressources dont elles disposent ne suffisent pas pour satisfaire les besoins de la population affectée ; il peut alors s'avérer nécessaire de classer les besoins par ordre de priorité, d'y répondre en conséquence et de mener un travail de plaidoyer en faveur de l'élimination des obstacles qui entravent la prestation d'une assistance et d'une protection adéquates. Dans les situations d'extrême vulnérabilité des populations locales face à la catastrophe, de pauvreté généralisée ou de conflit de longue durée, il est possible que les normes minimales dépassent les conditions de vie quotidiennes normales. Comme ceci peut donner lieu à un certain

ressentiment, il faut tenir compte des conditions locales, et concevoir les programmes en gardant à l'esprit l'égalité des populations affectées et environnantes.

On reconnaît que, dans bien des cas, tous les indicateurs et normes ne seront pas satisfaits – néanmoins, les utilisateurs de ce livre s'efforceront de les satisfaire du mieux qu'ils pourront. Dans la phase initiale d'une intervention, par exemple, il peut être plus important de fournir des installations de base à toute la population affectée que de satisfaire les normes minimales et les indicateurs pour seulement une partie de la population. Ce manuel ne peut pas aborder toutes les questions ni résoudre tous les dilemmes. En revanche, il peut servir de point de départ, en proposant des normes et des indicateurs issus d'un consensus découlant d'années d'expérience et de bonnes pratiques, des notes d'orientation conçues pour offrir une direction pratique, et la Charte humanitaire, qui suggère un cadre juridique et une base pour le travail de plaidoyer.

La Charte humanitaire et les normes minimales ne résoudront pas tous les problèmes des interventions humanitaires, et elles ne sauraient non plus empêcher toutes les souffrances humaines. Ce qu'elles offrent, c'est un outil permettant aux organisations humanitaires d'optimiser l'efficacité et la qualité de l'assistance qu'elles apportent, afin d'améliorer de manière significative la vie des personnes affectées par des catastrophes.